



**Parlement jurassien
Groupe UDC**

Postulat N° 354

Téléphones portables bannis des salles de classe

Depuis 10 jours les élèves de Moutier déposent leurs téléphones portables dans une boîte avant le début des cours et les reçoivent avant la pause de midi et le même scénario se reproduit l'après-midi.

Cette mesure, qui touche les élèves des écoles primaires (1^{er} à la 6^{ème} année HarmoS), doit permettre de prévenir les phénomènes de harcèlement et de violence liés à une utilisation abusive des portables.

Combien d'enseignant(e)s ont déjà été filmé(e)s à leur insu par des élèves pendant des cours ? Combien de problèmes ont été signalés dans les vestiaires des douches ? Et finalement, combien de cas de « vidéoagression » (est une pratique consistant à filmer l'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable, plus connu comme « happy slapping ») ont été enregistrés et diffusés dans les écoles jurassiennes ?

La violence n'est pas en augmentation dans les écoles. Toutefois, il est important que nous puissions prévenir de tels cas et surtout signaler ainsi aux élèves, mais aussi aux parents, que l'école prend des responsabilités pour éviter le pire. Car la souffrance psychique après des cas de « vidéoagression » ou d'harcèlement est insupportable pour les personnes concernées.

Nous chargeons le Gouvernement d'étudier

la modification des dispositions légales, dans le but de pouvoir bannir des écoles primaires les appareils portables, comme téléphones et tablettes.

Delémont, le 25 février 2015

Pour le groupe UDC
Didier Spies